

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2026-1079
PORTANT DÉLÉGATION À MADAME MARIE-HÉLÈNE ROLAND

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle,

VU le code civil, notamment les articles 40, 61-3-1 et 101-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R2122-10,

VU l'arrêté de nomination de l'agent titulaire, Madame Marie-Hélène ROLAND, daté du 1^{er} avril 1996,

VU le Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 28 mars 2026,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner délégation de signature à un ou plusieurs agents territoriaux titularisés dans un emploi permanent,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de fonction d'officier d'État-civil et de signature est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité à Madame Marie-Hélène ROLAND, adjoint administratif principal 1^{ère} classe – 10^{ème} échelon, titulaire depuis le 1er avril 1996, pour assurer :

- La délivrance de copies ou extraits d'actes de l'état civil,
- L'enregistrement :
 - Des déclarations de naissance, de reconnaissance d'enfant, de changement de nom pour mineur, de mariage de décès, d'enfant sans vie,
 - De la transcription ou la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
 - De la déclaration conjointe des titulaires de l'autorité parentale sur l'enfant mineur, de changement de nom (reconnaissance différée ou port d'un nom acquis à l'état civil d'un autre État),
 - De la déclaration conjointe des titulaires de l'autorité parentale sur l'enfant mineur ou du tuteur du majeur placé sous tutelle, de changement, d'adjonction, de suppression ou de modification de l'ordre de prénom (intérêt légitime),
 - Du consentement personnel de l'enfant de plus de 13 ans à son changement de nom, prénom, suppression, adjonction ou modification d'ordre, en présence de ses parents,
 - De la déclaration conjointe des personnes qui concluent un pacte civil de solidarité, ou sa modification ou sa dissolution.

- La création de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- La création et la mise à jour des livrets de famille,
- L'instruction des dossiers de titres sécurisés, et la délivrance des titres,
- La procédure de vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil,
- La légalisation des signatures,
- La certification conforme et matérielle des pièces et documents présentés à cet effet.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services de la Ville de Dreux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté de délégation sera transmis au sous-préfet, délégué de Monsieur le Préfet dans l'arrondissement de Dreux, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Procureur de la République, sera notifié à l'intéressée, et publié sur le site internet de la ville de Dreux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à DREUX, le 01 OCT. 2026

Document certifié exécutoire

Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux le
publication et notification



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA